



Ville d'Antibes Juan les Pins

CONSEIL MUNICIPAL  
séance du vendredi 25 juin 2010

**GROUPE LA GAUCHE ET L'ÉCOLOGIE  
POUR ANTIBES JUAN-LES-PINS**

08-1	COMPÉTENCE DÉCHETS – VÉHICULES, MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS – PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS – DESAFECTATION ET REINTEGRATION – AVENANT N°3
------	--

Simplement une petite remarque ....

Nous espérons que nous allons en finir avec ce type de délibération. C'est-à-dire sur le principe que la ville prête du matériel correct à la CASA et la CASA lui rend quand il est dépassé ou Hors Service. La CASA a maintenant suffisamment d'années d'existence pour être autonome dans l'acquisition du matériel.

En particulier au sujet de la compétence déchets avec les recettes de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).